

Le Traité avec la Hongrie signé à Versailles

L'Alimentation nationale en pain UN PROJET DU GOUVERNEMENT Paris, 4 juin. — Conformément aux déclarations faites à ce sujet, le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain.

La situation économique ne permet pas encore le retour à la liberté du commerce du blé divers pays européens qui participent à notre ravitaillement en blé.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

En outre, si aucune limite n'était fixée, on s'efforcerait d'obtenir pour le blé indigène, les prix les plus élevés réalisables par les blés étrangers.

PROPOSITIONS DU GROUPE DES DÉPUTÉS-MARCHANDS Paris, 4 juin. — Au cours d'une réunion tenue au Palais-Bourbon, le groupe des députés-marchands a décidé de demander à la Chambre :

1. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

2. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

3. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

4. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

5. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

6. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

7. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

8. Sur la proposition de M. Castel, de réserver aux départements et aux communes les parts les plus importantes de la taxe de 5 francs sur le sucre...

LA PAIX LA SIGNATURE du Traité avec la Hongrie A VERSAILLES Versailles, 4 juin. — Vendredi après-midi, dans la galerie du Grand-Trinon, a eu lieu la signature du traité de paix avec la Hongrie.

M. Millerand présidait, ayant à ses côtés les représentants et les délégués des puissances alliées et associées.

MM. François-Marsal, Jaar, Jules Cambon, Poincaré et le général Franchet d'Espèrey assistaient également à la cérémonie.

Allocation de M. Millerand A 16 h. 30, les délégués hongrois sont introduits. Ils que les députés ont pris place.

Un appel du Cardinal-Archevêque de Paris La fête du Sacré-Cœur sera célébrée le 12 juin Paris, 4 juin. — La Semaine Religieuse a publié un appel de Mgr Amette, cardinal-archevêque de Paris, respectant le culte...

LE BUDGET DE 1920 A LA CHAMBRE Vote d'un crédit de 30 millions pour la motoculture Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Arago, vice-président.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE L'Assemblée discute le budget de l'agriculture. M. Esnault-Lanury propose, au nom de la Commission, de fixer à 20 millions la subvention pour la motoculture...

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE M. Ricard demande à la Chambre de renvoyer pour 1920 les dépenses prévues pour la structure, l'éclairage, les cultures du lin et du chanvre...

Le matériel complet d'aviation militaire, y compris 60 hydravions employés à la recherche des mines, a été, depuis longtemps, déclaré aux Alliés.

Le service de répression des fraudes Sur le chapitre 53, M. Barthe rappelle l'importance des services rendus par le service de répression des fraudes.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

La Chambre réserve les chapitres 52 à 54 elle adopte éliminés, puis les chapitres 55 à 60 sont également adoptés.

Lettre de Bruxelles DECLARATIONS DE M. RENKIN. — C'EST LA POLITIQUE DE BELGE QUI A MOTIVÉ LA DÉMISSION. — SON PROGRAMME SOCIAL. — LE CAS DU GOUVERNEUR DU HAINAUT.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

M. Renkin a été élu par le Roi, vendredi matin. Il a eu avec R. M. un très long entretien.

La Loi des Retraites ouvrières va être modifiée Paris, 4 juin. — M. Jourdain, ministre du travail, a déposé, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi en vue de régulariser les situations des assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui, ayant effectué avant la mobilisation les versements réglementaires, se sont trouvés dans l'impossibilité de les poursuivre régulièrement pendant la durée des hostilités.

Le gouvernement donne ainsi satisfaction aux demandes des assurés qui désirent se mettre à jour de leurs versements.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

Le nombre considérable de ces demandes, les inscriptions nouvelles qui se multiplient, l'augmentation constante dans le produit de la vente des timbres-retraites, indiquent l'urgence de la loi.

DERNIÈRE HEURE

LE CONGRÈS des Sociétés industrielles tenu à Mulhouse LES RAPPORTS ET LES VŒUX Mulhouse, 4 juin. — La troisième journée du Congrès des Sociétés Industrielles a débuté par un rapport sur la journée de huit heures.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.

Le Congrès a émis, à ce sujet, le vœu suivant : que les règlements d'administration publique qui ont été adoptés en application de la loi de huit heures soient tous promulgués dans le plus bref délai.